

- REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 16 MARS 2021 -

COMPTE-RENDU

Le mardi 16 mars 2021, le Conseil syndical s'est réuni au Centre Culturel de Rencontres à Saint-Vulbas. 57 délégués étaient présents. Madame Anne BOLLACHE a été élue secrétaire de séance.

<p>Sont présents :</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTIERE (à Montluel)</u> Catherine FRANGIONE, représentante de Balan Bernard LAVIRE, représentant de Bressolles Philippe GUILLOT-VIGNOT, représentant de Dagneux Clément BOYER, représentant de Niévroz Philippe POIRSON, représentant de Pizay Sylvie OBADIA, représentante de Sainte-Croix</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU</u> Caroline TERRIER, Maire de Beynost Jean-Pierre GAITET, Maire de Miribel Jean-Yves GIRARD, Maire de Neyron Pierre GOUBET, Maire de Saint-Jean-de-Niost Valérie POMMAZ, Maire de Thil Xavier DELOCHE, Maire de Tramoyes</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE L'AIN PAYS DU CERDON</u> Jacqueline PIPERINI, représentante de Challes-la-montagne Anne BOLLACHE, Maire de Jujurieux Antoine BAUTAIN, représentant de Mérisant Myriam FANGET, représentante de Neuville-sur-Ain Denis VIAL, représentant de Pont d'Ain Jean-Marc JEANDEMANGE, Maire de Pont d'Ain Cyrille DUMOULIN, représentante de Saint-Alban Jacques AUNIER, représentant de Saint-Jean-le-Vieux Jean-Michel BOULMÉ, Maire de Serrières-sur-Ain</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN</u> Max ORSET, Maire de l'Abergement-de-Varey Philippe DEYGOUT, représentant de l'Abergement-de-Varey Christian de BOISSIEU, représentant d'Ambérieu-en-Bugey Daniel FABRE, Maire d'Ambérieu-en-Bugey Céline AGUERSIF, représentante de Bénéonces Allann D'ETTORRE, représentant de Bettant Daniel MARTIN, Maire de Blyes Denis SOUCHON, représentant de Charnoz-sur-Ain</p>	<p>Joël BRUNET, Maire de Château-Gaillard Jean-Marc DUSSARRAT, représentant de Conand Christian LIMOUSIN, Maire de Douvres Gérard BROCHIER, Maire de Faramans Alexandre NANCHI, représentant de Lagnieu Patrice MARTIN, Maire du Montellier Emmanuel GINET, Maire de Lhuis Danielle BERRODIER, représentante de Loyettes Jean-Pierre GAGNE, Maire de Loyettes Jean-Alex PELLETIER, représentant de Meximieux Laurent REYMOND-BABOLAT, Maire d'Ordonnaz Paul VERNAY, Maire de Pérourges Jocelyne LABARRIERE, représentante de Saint-Eloi Béatrice DALMAZ, Maire de Saint-Jean-de-Niost Nathalie FOUGERAY, représentante de Sault-Brénaz Véronique CORNA, représentante de Sault-Brénaz Fabrice VENET, Maire de Saint-Maurice-de-Gourdans Jean-Michel MASSON, représentant de Saint-Maurice-de-Gourdans Gilbert BOUCHON, Maire de Saint-Rambert-en-Bugey Jacky BLANCHARD, représentant de Saint-Sorlin-en-Bugey Marcel JACQUIN, Maire de Saint-Vulbas Jérôme LEMAIRE, représentant de Sainte-Julie Pascal VETTARD, représentant de Seillonnaz Thierry LADREY, représentant de Serrières-de-Briord Morgan CORNEFERT, représentant de Souclin Françoise VEYSSET-RABILLOU, Maire de Vaux-en-Bugey Giuliano D'ANDREA, représentant de Villebois Eric BEAUFORT, Maire de Villieu-Loyes-Mollon</p> <p style="text-align: center;">Sont excusés :</p> <p>CC Plaine de l'Ain : Mesdames BOTTEX, BEAU-GUYAT, PERRACHON, NAMBOTIN, BERNARD, Messieurs FOSSE et GUYADER, CC de la Côte à Montluel : Madame RACCURT, Monsieur TAILLANDIER, CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Madame MOLLIE, Monsieur BATAILLY.</p>
---	---

Monsieur Alexandre NANCHI remercie l'ensemble des membres présents et particulièrement Marcel JACQUIN qui nous accueille à Saint-Vulbas, et enfin cite les personnes excusées.

Il précise que cette séance sera exclusivement consacrée aux projets d'EDF sur le site du CNPE du Bugey. Une présentation suivie d'un débat sans vote permettra aux élus de poser l'ensemble des questions qu'ils souhaitent aux membres des équipes d'EDF.

Il salue ainsi la présence de Monsieur Pierre Boyer directeur de la centrale du Bugey et de ses équipes ainsi que de celle de Monsieur Gabriel OBLIN directeur du projet national EPR2 qui présentera le projet d'implantation d'EPR proposé par EDF à l'échelle nationale et le positionnement du site du CNPE du Bugey dans cette perspective.

Le président rappelle qu'il souhaitait qu'un débat puisse avoir lieu avec EDF et l'ensemble des élus du territoire et deuxièmement que le SCoT BUCOPA soit accompagné par un cabinet spécialisé, pour envisager une éventuelle évolution du SCoT nécessaire à la nouvelle emprise foncière du CNPE dans le cadre de ses projets de développement.

Le président rappelle le contexte du recrutement d'un bureau d'études qui avait déjà été approuvé par l'assemblée lors du précédent conseil syndical le 26 janvier dernier pour l'accompagner dans cette mission. Il précise que cette mission est menée en toute indépendance par le syndicat mixte BUCOPA. Le cabinet E.A.U. (Economie Environnement Aménagement et Urbanisme), représenté par Mme BISSON et le cabinet HELIOS, avocat spécialisé représenté par Maître SOLEILHAC ici présents ont été retenus pour mener à bien cette mission.

Le président les invite successivement à se présenter.

Alexandre NANCHI rappelle qu'indépendamment de la réflexion menée par le SCoT, un avis favorable d'accueil d'une paire d'EPR a été émis par les deux communes concernées directement par ce projet, Loyettes et Saint-Vulbas, de même que la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, le Conseil départemental de l'Ain et la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Le président précise que Paul VERNAY, Maire de Pérouges a transmis une demande concernant les débats qui vont avoir lieu et que ceux-ci vont pouvoir répondre à sa demande à savoir dans la transparence et dans l'écoute des avis contradictoires.

Il indique enfin qu'une série de questions a déjà été envoyée à EDF sur notamment la gestion de l'eau, le refroidissement, les ressources du sous-sol, les matériaux de construction, la filière économique, l'acheminement de l'énergie, et des questions plus globales, sur les transports, sur les incidences pendant les travaux et après sur l'aménagement du territoire, questions sur lesquelles le territoire devra avoir des réponses précises.

Il cède la parole à Pierre BOYER, directeur de la centrale nucléaire du Bugey et à Gabriel OBLIN, Chef du projet EPR2 au niveau national, pour une présentation du projet.

Avant de donner la parole à Monsieur Gabriel OBLIN qui présentera en détail le projet, Pierre BOYER souhaite remercier le président du syndicat mixte BUCOPA ainsi que l'ensemble des élus du territoire pour leur présence ce soir. Il précise en effet que le CNPE du BUGEY fait partie intégrante de l'écosystème économique et social du territoire de la Plaine de l'Ain et même au-delà et qu'il est important, quel que soit ses opinions sur l'activité du site, de partager avec les acteurs du territoire les perspectives de développement industriel sur ce site qui fonctionne depuis plus de 40 ans et qui se trouve aujourd'hui à un moment crucial de son existence puisque se décideront dans les quelques années qui viennent les activités sur ce site, à une projection de l'ordre de 50 ans.

La parole est désormais à Monsieur Gabriel OBLIN qui présente de manière exhaustive les projets d'EDF d'implantation d'EPR au niveau national pour lesquels le site du CNPE du Bugey se porte candidat.

Après une heure de présentation, le président lance le débat avec les élus et les invite à poser des questions.

Débat avec les élus

Monsieur D'ETTORRE, suppléant pour la commune de Bettant, chimiste souhaite savoir comment la transition va se passer sachant que la centrale du Bugey est une centrale vieillissante.

Réponse EDF : lorsqu'un nouvel EPR démarre, il n'y a pas un arrêt de la centrale, le processus n'est pas aussi mécanique. Les premières années c'est la partie génie civile qui se met en place, il y a une mobilisation des ressources d'exploitation. A présent, il y a déjà des exploitants pour ce projet qui sont peu nombreux, mais dès lors que le projet démarre, les exploitants se mettent en ordre de marche, environ 5-6 ans avant la mise en circulation de la 1^{ère} tranche. Il y a donc une forme de continuité. Aujourd'hui, il n'y a pas de lien entre la fermeture des réacteurs actuellement en fonctionnement et l'ouverture des nouvelles tranches. La position d'EDF est d'aller là où les territoires sont mobilisés en faveur de l'implantation de nouveaux réacteurs.

Monsieur MARTIN, Maire de Blyes s'interroge sur la circulation sur site lorsque 4 000, voire 8 000 salariés seront présents. Il évoque les problèmes actuels de circulation sur le parc industriel et la difficulté de pourvoir 400 postes sur ce parc. Ensuite, il soulève le problème de l'extension des villages et les contraintes de construction liées au SCoT. Il précise toutefois qu'il n'est pas contre le projet, mais souhaite pouvoir trouver des solutions pour anticiper le développement des communes qui mécaniquement devront absorber cette dynamique nouvelle. Il pointe à ce titre les contradictions dans les documents de planifications notamment le SCoT qui freine l'extension des communes de la Plaine de l'Ain alors que la croissance économique et démographique ne sera que renforcée par l'implantation de nouveaux réacteurs.

Réponse EDF : La problématique de l'urbanisme se réfléchit globalement et EDF a, pour ses projets, des volets importants concernant le transport, la logistique, l'hébergement. C'est un enjeu de la démarche grand chantier, de l'argent est dédié à ces sujets. L'enveloppe financière qui est constituée à 30 % par EDF et le reste par des crédits de l'Etat est mobilisée par les collectivités soit pour le transport, l'hébergement, c'est un choix local. A Flamanville, des équipements sportifs et culturels ont même été construits. C'est effectivement un sujet sur lequel il faut travailler tôt. Le SCoT fixe un cadre pour se projeter et il s'agira pour les acteurs de la planification de prendre en compte cette dynamique, si le site est retenu.

Monsieur GUILLOT-VIGNOT, président de la 3CM s'interroge sur la montée en charge de l'exploitation. Il y a déjà eu une 1^{ère} aventure nucléaire qui, à un moment donné, s'est un peu arrêtée et qui a créé une grande pénurie de professionnels liés à cette filière. Ensuite, la tendance s'est inversée, notamment dans le Sud de la France, pour construire de nouvelles infrastructures. Il voudrait savoir d'une part, si ces projets-là sont anticipés par rapport à cette notion de professionnalisme et d'expertise technique car le projet démarrera en 2034 et d'autre part, s'il n'y a pas de la migration professionnelle dans cette filière nucléaire, c'est-à-dire que les salariés ne seront probablement pas que des locaux et pense à contrario qu'il y a une relation entre les fermetures des centrales car il va falloir remettre des salariés spécialisés dans le nucléaire dans le circuit, pour utiliser leur compétence.

Réponse EDF : sur la pérennité des compétences, ce ne sont pas les compétences des exploitants purs qui posent problème aujourd'hui, exploitants qui sont relativement stables, mais si l'on prend l'exemple de Flamanville, ce sont plutôt des problèmes de construction qui sont apparus. Dans certains domaines, les activités de maintenance des installations existantes permettent de conserver les compétences, mais dans certains domaines où le neuf et la maintenance n'ont pas les mêmes besoins, ce n'est pas le cas, et l'exemple le plus caractéristique est le génie civil. En volume, on fait très peu de génie civil en maintenance, en revanche le génie civil est vraiment présent sur les ouvrages neufs. Aujourd'hui, une réflexion globale sur la filière est mise en place. Tous les grands donneurs d'ordre du nucléaire se coordonnent sur le calage des projets pour avoir une trajectoire à peu près cohérente sur les compétences de la filière. Dans les grands donneurs d'ordre, l'on retrouve EDF qui fait le plus gros morceau, ORANO, FRAMATOME, LANDRA, ITEP. On concatène l'ensemble des compétences que l'on projette et on regarde comment cela se projette dans le temps. Ce qui a pour objectif d'anticiper les mouvements car il faut environ 10 ans pour former les gens et leur laisser le temps d'acquérir de l'expérience professionnelle. On rentre dans une phase où il y a moins d'appel de charges, l'Etat en est bien conscient et c'est pourquoi il a demandé de lancer, par anticipation, un certain nombre de fabrication, afin de garder les compétences, poursuivre leur développement et ne pas en manquer. En termes de projection dans les compétences, la vision sur la décennie est aujourd'hui assez cohérente, le grand carénage en 2030 se terminera et le nouveau nucléaire prendra le relais.

Madame DALMAZ, Maire de Saint-Jean-de-Niost partage les questionnements des collègues élus, en particulier concernant la circulation, l'hébergement et plus généralement sur le fonctionnement des villages de Plaine de l'Ain. De plus, elle s'interroge, une fois le projet en place et la fin du chantier, quant au dégréement après le chantier. Elle voudrait avoir un exemple.

Réponse EDF : il est en effet important de savoir ce qu'il se passe à la fin. Le pic est effectivement à 8 000 personnes, mais le niveau normal est plutôt à 4 000 personnes en moyenne et on arrive à moins de 1 000 personnes au moment de l'exploitation. Il y a tout un sujet de retour à l'emploi, les réponses sont disparates et profondément locales. En Normandie, EDF a beaucoup travaillé avec Laval Groupe qui avait des besoins au même moment, donc il y a eu des vases communicants et un certain nombre de salariés ont été accompagnés vers d'autres types d'activités. Il y a un certain nombre d'emplois pérennes qui se créent, un écosystème industriel qui s'installe autour des centrales et qui reste, même si ces salariés travaillent ensuite pour des chantiers qui sont plus loin. Une partie de l'activité reste donc localement car elle est venue avec la centrale et perdure pour des activités de maintenance, de rénovation du site et une autre partie qui n'est pas la plus importante se déplace. Des accords sont signés avec les Régions pour accompagner cette phase de décroissance.

Il précise pour la mobilité inter-sites qu'il s'agit en effet d'une composante non négligeable des chantiers, pas nécessairement de chantier à chantier, mais il y a également un certain nombre d'acteurs qui reviennent pour le chantier d'autres installations. Dans le domaine du génie civil, il indique ne pas avoir la réponse spécifique pour Bugey, mais en général lors de la construction d'une centrale, toutes les compétences locales sont aspirées. Le problème qui se pose est de ne pas déstabiliser les autres entreprises autour, c'est-à-dire veiller à ne pas aspirer toutes les entreprises et créer une pénurie pour les autres activités industrielles.

Enfin pour l'hébergement, ils sont en capacité d'accompagner les gens susceptibles de venir travailler 3 mois, 6 mois.

Madame BISSON souhaite faire part de son expérience sur l'évolution du SCoT dans la Manche ou le Cotentin qui a vécu l'évolution de Flamanville. Il n'y a pas de comparaison possible entre ce qu'il s'est passé dans la Manche et ce qu'il se passerait à Bugey. L'activité principale dans la Manche est l'activité navale et nous sommes très loin d'un tissu économique métropolitain et très loin d'un bassin de population comme celui de votre territoire. Aussi, les conséquences en termes de ressources humaines ne seront pas les mêmes. Une grande partie des gens qui seront mobilisés seront déjà sur place. Il est donc important dans le SCoT de réfléchir à ces enjeux. En tous cas, au niveau de l'impact sur l'écosystème local, ce sera complètement différent, mais il va falloir faire un travail d'évaluation pour savoir comment cela va se passer en partant du fait que le bassin d'emplois est extrêmement différent et beaucoup plus grand.

Madame LABARRIERE, suppléante pour la commune de Saint-Eloi souhaite avoir des précisions sur la durée moyenne d'hébergement des salariés. De plus, elle souligne que du fait de l'amélioration des méthodes de construction par rapport à celle de Flamanville, certaines constructions ne se feront pas sur place, qu'il s'agira plutôt d'assemblage, y a-t-il eu une estimation de ce fait sur la diminution du nombre d'intervenants sur le chantier ?

Réponse EDF : Il y a en effet des statistiques sur la durée moyenne d'un séjour pour les salariés, mais Monsieur OBLIN ne peut les lui transmettre à la réunion.

Madame BISSON précise que pour le chantier de Flamanville, les salariés restent plutôt de 6 mois à 3 ans. Sur le territoire, il serait intéressant de faire venir une main-d'œuvre qui serait en mobilité professionnelle classique.

Sur la préfabrication, cela ne change pas radicalement la donne sur ce qui a été fait auparavant, car la préfabrication se fait généralement juste à côté. Actuellement, les EPR sont construits en Angleterre, il y a de grosses structures de préfabrication. Sur le site sont prévues des zones de chantier qui incluent les ateliers. Il peut y avoir des parties modulaires qui arrivent en camion.

Monsieur BRUNET, Maire de Château-Gaillard prend la parole pour confirmer que l'installation de la centrale nucléaire a été un moteur économique pour le territoire qui a créé beaucoup d'emplois directs et indirects.

Monsieur POIRSON, suppléant pour la commune de Pizay souhaite savoir si Flamanville produit de l'électricité actuellement, puisque ce site est beaucoup cité par Monsieur OBLIN.

Réponse EDF : Pour l'instant, le site ne produit pas d'électricité. Monsieur OBLIN précise qu'il y a 3 réacteurs, 2 produisent et 1, l'EPR ne produit pas. L'EPR est prévu pour démarrer fin 2022. En revanche, l'EPR qui se trouve en Chine tourne. Il explique qu'à Flamanville, il y a eu des problèmes de soudures qui sont en train d'être réparées.

Monsieur DELOCHE, Maire de Tramoyes et Vice-président à la Communauté de communes de Miribel et du Plateau demande premièrement que soient rappelés le montant des investissements publics nationaux, à diviser entre les trois sites et deuxièmement il demande comment va se faire le choix entre Tricastin et Bugey et comment se démarquer du site de Tricastin, comment mobiliser le territoire. Enfin, il souhaite savoir s'il y a un consensus national sur ces chantiers là ou peuvent-ils être remis en cause, suite aux élections présidentielles.

Réponse EDF : Sur les investissements, l'estimation faite par la Cour des comptes est de 50 milliards d'euros. Il précise que lorsque M. DELOCHE dit : « il faut diviser par trois », il rappelle qu'il faut aussi inclure les endroits où sont les usines de fabrication d'équipements, c'est-à-dire qu'il y a aussi des retombées économiques dans d'autres territoires puisque tout n'est pas fait sur le site, par exemple la Bourgogne où sont installées les usines de Framatome.

Sur la question de la politique qui sera menée après les présidentielles de 2022, c'est un projet qui, on le sait, peut se réaliser ou non, c'est l'Etat qui décidera. Il précise qu'il y a quand même une prise de conscience pour mettre en place un mix énergétique dont le nucléaire fait partie. Il rajoute que EDF est un grand développeur d'énergies renouvelables, avec l'hydraulique notamment.

Monsieur NANCHI, président du syndicat mixte BUCOPA souhaite savoir comment le territoire est placé par rapport à Tricastin.

Réponse EDF : Monsieur OBLIN répond que les 2 sites sont mis sur un pied d'égalité par EDF, les deux projets ne sont pas soumis à une hiérarchie. Il rajoute que les deux situations sont assez différentes, sur Tricastin, les questions sont plus techniques à cause de problème de séisme, de la digue. Sur Bugey, le principal sujet est le sol et il faut être vigilant pour le territoire et ses grandes métropoles.

Monsieur D'ANDREA, titulaire pour la commune de Villebois souhaite savoir s'il peut y avoir un chevauchement de fabrication pour les 3 paires d'EPR.

Réponse EDF : Monsieur OBLIN confirme qu'il y a un chevauchement pour la construction, aujourd'hui, elles sont espacées de l'ordre de 3-4 ans, mais comme le chantier dure 15 ans, le chevauchement existe. Il précise que la 1^{ère} et la 3^{ème} paire se chevauchent peu. Il précise que les étapes sont d'abord du génie civil, puis du montage, puis des essais de démarrage et tout l'enjeu est de ne pas avoir 3 fois du génie civil car cela générerait une explosion des besoins en termes de ressources. Il faut gérer les phases de métiers.

Monsieur D'ANDREA soulève le problème du métier des soudeurs, étant lui-même soudeur. Il s'inquiète du savoir des soudeurs qui vont devoir travailler sur plusieurs sites et de la difficulté à trouver des soudeurs expérimentés.

Monsieur OBLIN répond qu'aujourd'hui les montages mécaniques sont assez espacés et il indique que trouver des soudeurs expérimentés est un sujet sensible pour EDF, car ils travaillent également sur le grand carénage. Il précise que des écoles de soudage sont ouvertes, notamment en Normandie, bientôt en Bourgogne et une réflexion est menée pour en ouvrir une troisième. De plus, des formations sont lancées et une réflexion autour de la revalorisation du métier est en cours. Une réflexion est également proposée pour une internalisation, notamment via Framatome.

Monsieur de BOISSIEU, titulaire pour la commune d'Ambérieu-en-Bugey souhaite d'une part, savoir quelle est la durée de vie d'un EPR et d'autre part, concernant les 2 possibilités pour les tours réfrigérantes, à savoir une tour assez conséquente ou un couplage de tours moins conséquentes. Comment s'effectuera le choix, sera-t-il technique, environnemental, de pollution visuelle ou autre ?

Réponse EDF : Monsieur OBLIN indique que la durée de vie d'un EPR est de 60 ans, mais ils peuvent être prolongés, comme ce qui a été fait avec le grand carénage.

Sur la question du refroidissement et des aéroréfrigérants, il y a plusieurs choix possibles, soit une grande tour pour 1 réacteur, soit 2 tours intermédiaires pour 1 réacteur. Pour Bugey, ce sera donc soit 2 tours, soit 4 tours puisqu'il y a 2 EPR. Il y a effectivement une question environnementale, mais le choix final sera dicté par la position du territoire.

Madame BOLLACHE, Maire de Jujurieux a une question sur la ressource. Elle souhaite savoir si les matériaux utilisés pour construire seront extraits à proximité puisque que le territoire est très riche ou seront-ils extraits plus loin sur d'autres gisements.

Réponse EDF : Monsieur OBLIN explique que sur tous les problèmes de substitution de sol évoqués précédemment, il s'agit d'une activité qui prend du temps, se faisant par étapes et étant gérée localement (carrières). On recentre les alluvions d'une zone à une autre, c'est complètement circulaire. Sur le génie civil, lorsque le marché est passé, c'est le travail du génie-civiliste qui recherche les carrières. Il rajoute que sur le reste, les équipements viennent des usines.

Madame FOUGERAY, titulaire pour la commune de Sault-Brénaz souhaite savoir si la distribution de l'énergie de la centrale utilisera le réseau existant ou s'il y aura un nouveau réseau.

Réponse EDF : Sur Bugey, il n'est pas prévu une évolution notable du réseau, une rénovation du poste électrique est prévue. Le poste électrique d'évacuation d'énergie à côté va être étendu, mais par contre sur les lignes 400 000, il n'y a pas de problème.

Madame BISSON soulève la question de la ressource en eau. La diminution des besoins est en forte baisse du fait du circuit fermé. Elle s'interroge dans une perspective de fermeture des tranches à termes ou de façon concomitante, puisque les tours actuelles sont en circuit ouvert donc une utilisation de la ressource en eau du Rhône qui vient, pas de réfrigération et elle repart, avec les problèmes d'impact à la fois de prélèvement de la ressource surtout en période d'étiage et le fait qu'on renvoie une eau un peu plus chaude, comment va être gérée, avec la fermeture des 2 tours ouvertes, la forte diminution du besoin de la ressource en eau ?

Réponse EDF : Monsieur OBLIN indique que s'il y a prélèvement, c'est indéniable. Les EPR ne fonctionnent qu'en cycle fermé, donc c'est un taux de prélèvement d'eau qui n'est sans commune mesure avec un circuit ouvert et la chaleur est effectivement évacuée par les voies réfrigérantes, en vapeur, plutôt que dans le fleuve, c'est une technologie différente.

Monsieur BOYER complète en indiquant que la différence entre les réacteurs qui sont en circuit ouvert et ceux en circuit fermé, c'est l'impact thermique sur le Rhône. En termes de prélèvement, on comprend qu'ils s'évaporent par les aéroréfrigérants, c'est 1m³ seconde pour les réacteurs 4 et 5, ce n'est pas le cas sur un circuit ouvert. Dans le cas d'un circuit ouvert, c'est le Rhône qui est la source froide. Effectivement, lorsque les réacteurs 2 et 3 s'arrêteront, l'impact thermique sur le Rhône sera bien plus faible.

Monsieur NANCHI, président du syndicat mixte BUCOPA interroge sur l'impact économique sur la filière industrielle locale, notamment sur les centrales d'achat pour les 3 paires d'EPR. Il souhaite savoir comment EDF va placer les artisans, PME, industries locales, si des marchés européens sont lancés.

Réponse EDF : Monsieur OBLIN indique qu'il y a d'abord des exigences réglementaires, on ne peut faire que des appels d'offres européens et le marché sera ouvert car c'est la loi. En revanche, EDF a un travail spécifique avec à la fois la filière nucléaire française, donc tous les professionnels de la filière qui sont regroupés dans le GIFEN, de façon à leur donner le coup d'avance pour les mettre en rapport avec les grands donneurs d'ordre. De plus, EDF incite les grands sous-traitants à aller chercher des sous-traitants de rang 2 localement. Pour les marchés locaux, on est soit sur des entreprises de la filière industrielle implantées localement qu'EDF ira chercher, sinon les plus gros des retombées qui sont surtout des sous-traitances de rang 2, c'est-à-dire des General Electric, Alstom qui vont ensuite redistribuer le travail « montage », « logistique », fortement incitées par EDF pour faire travailler des entreprises locales. Donc il y a des groupements qui peuvent être constitués localement.

Monsieur BOYER précise que cette redistribution du travail aux entreprises locales peut s'illustrer avec le grand carénage qui emploie actuellement 4 000 personnes, notamment pour les visites décennales. C'est un travail qui a été préparé en amont pour penser aux ressources humaines, aux transporteurs, au logement et pouvoir accompagner au mieux cette montée en puissance. Des rencontres ont été organisées entre les entreprises qui avaient eu les marchés afin qu'elles puissent se mettre en relation avec les entreprises locales pour bénéficier des ressources et compétences existantes en local. Concrètement, il y a eu 390 embauches de réalisées, une vingtaine de retour à l'emploi.

Il est donc très important d'associer de manière forte le territoire afin qu'il bénéficie des retombées économiques. Il termine en évoquant le problème du transport qui a été solutionné en aménageant les abords du site, en construisant des parkings supplémentaires, en réaménageant la circulation avec le Conseil départemental.

Monsieur NANCHI évoque qu'une réflexion sur le transport collectif doit être menée pour la mobilité des salariés sur le site. Il souhaite savoir si EDF va mener une réflexion en ce sens puisque toutes les communautés de communes s'interrogent actuellement afin de savoir si elles gardent la compétence transport ou si elles la transfèrent à la Région.

Réponse EDF : Monsieur OBLIN indique qu'il y a tout un sujet autour du transport lui-même et qu'une réflexion est en cours sur un transport collectif. Sur Bugey, rien n'est arrêté pour l'instant et il faudra réfléchir avec le territoire. Il précise qu'actuellement sur d'autres sites, il y a soit des transports collectifs partant des villes, soit des parkings de regroupement éloignés, jumelés à un transport collectif partant de ces parkings de regroupement éloignés.

Monsieur OBLIN indique que le sujet du grand chantier est d'avoir un budget assez significatif pour renforcer les infrastructures locales.

Monsieur AUNIER, suppléant pour la commune de Saint-Jean-le-Vieux souhaite connaître le poids de la Métropole de Lyon dans la décision finale du choix du Bugey ou du Tricastin.

Réponse EDF : Monsieur OBLIN rappelle que l'agglomération de Lyon a émis des réserves sur l'implantation des EPR à Bugey, c'est un mauvais signal, néanmoins il n'y a rien d'irréversible car c'est seulement quelques acteurs qui se sont positionnés et non pas l'agglomération dans son ensemble. Il faut avoir un dialogue.

Monsieur AUNIER voudrait savoir comment expliquer à ces concitoyens le risque de l'implantation de nouveaux EPR, en termes de fusion du cœur, en termes de récupération des produits de fusion, en termes d'accidents d'avion ou d'attentats terroristes.

Réponse EDF : Monsieur OBLIN indique que la sûreté d'une centrale, c'est d'abord la qualité de son exploitation. Les habitants peuvent se confronter à l'expérience de Bugey en la visitant. Sur l'EPR, il y a un 1^{er} marqueur qui est une probabilité extrêmement faible que le cœur fonde, et même si cela se produit, il y a sous la cuve du réacteur une sorte « d'immense cendrier » dans lequel on va collecter le cœur qui a fondu et le refroidir. Donc si cet accident se produit, il n'y a plus besoin d'évacuer les gens. L'installation est protégée pour toutes les chutes d'avion, surtout pour les avions commerciaux, le bâtiment du réacteur est dimensionné pour absorber ce type de choc, mais également le bâtiment où il y a la salle des commandes. Le dernier point est la fourniture d'eau et d'électricité. En termes de redondance en fournitures d'électricité, une installation permet, grâce à une quinzaine de petites machines, de fournir un peu de puissance pour alimenter la centrale. Enfin, il y a une source froide diversifiée, qui est aujourd'hui le Rhône, mais il y a sur le parc, une 2^{ème} source froide, un énorme bassin qui ne sert qu'en cas d'accident avec un petit réfrigérant juste au-dessus. On est donc en capacité de se prémunir d'accident, soit de perte d'électricité, soit de perte d'eau.

Madame TERRIER, Maire de Beynost et présidente de la communauté de communes de Miribel et du Plateau souligne que l'on parle beaucoup de Bugey, de réflexion locale, sur un SCoT Bugey Côtière Plaine de l'Ain assez étendu, de problématique de mobilité, d'habitation, de sécurité. Elle souhaite savoir si les impacts vont rester sur Bugey ou s'étendre jusqu'à la Côtière.

Réponse EDF : Monsieur OBLIN précise que sur la question de la sûreté, les enjeux sont très locaux. En revanche, sur l'impact du chantier, c'est beaucoup plus large, allant jusqu'à 50 km autour du site. Typiquement, les métropoles qui vont être source d'emplois sont regardées. Il y a des sujets de transport, d'installations d'entreprises.

Monsieur BOULMÉ, Maire de Serrières-sur-Ain évoque la sûreté du barrage de Vouglans qui n'est pas prévu pour durer aussi longtemps que les EPR c'est-à-dire jusqu'en 2100.

Réponse EDF : Monsieur OBLIN explique que les EPR seront dimensionnés à l'identique de la conception des réacteurs existants. La sûreté se prévoit dès la conception. Le scénario de la rupture du barrage de Vouglans est envisagé avec une crue historique dans l'Ain et une crue centennale sur le Rhône. La vague qui arriverait provoquerait une espèce de bouchon qui empêcherait le Rhône de s'écouler dans l'Ain, et le niveau du Rhône montrait au droit du site et dans cette configuration pénalisante avec 2 crues historiques, sur l'Ain et sur le Rhône, provoquant une élévation du niveau d'eau de 9 mètres au droit du sol. Cela a été pris en compte au niveau de la protection du site qui est donc protégé. Des murs ont été construits pour se protéger de cette montée d'eau de 9 mètres.

Le président fait part des étapes à venir qui seront les suivantes :

- Fixer les conséquences d'une implantation de nouveaux EPR dans le document SCoT, afin de savoir comment faire évoluer le SCoT ;
- Une rencontre aura lieu avec le Sous-préfet, puis la Préfète pour évoquer l'implantation, les conséquences et la procédure à retenir, en lien avec les services de l'Etat ;

- Il sera fait une mise à jour du SCoT conformément aux obligations légales qui s'imposent et aux éventuelles demandes des territoires ;
- Le conseil syndical sera ensuite réuni avec les 2 cabinets E.A.U. et HELIOS.

La séance est levée à 19h30.